

CPR-121015
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 15 octobre 2012
9 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier
Katherine Gravel
Gaston LeBlanc
Patrick Maltais

Lisa Roy
Sid-Ahmed Selouani
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées : Shawn Beaulieu, Céline Surette et Émilie Urbain

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum, et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 4.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

4.1 Reconfiguration des programmes de géographie (doc. 4/12-13)

Le Comité des programmes procède à une première évaluation de l'énoncé des programmes reconfigurés en géographie pour les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure. Le Comité soulève les questions suivantes :

Sur le fond

- I. Le Comité note que le mot « Acadie » apparaît à plusieurs endroits dans l'Énoncé de programme et dans la description des cours. Puisque l'objectif du programme semble indiquer un milieu défini pour l'étude de la géographie, il appert que l'Acadie est sans frontières et que son utilisation pourrait laisser entendre que l'étude des milieux naturels, ruraux et urbains pourrait se faire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Le Comité suggère que l'on retire le mot « Acadie » des textes puisque le territoire n'est pas défini.

4.1 Reconfiguration des programmes de géographie (doc. 4/12-13) (suite)

- II. Le Comité note que plusieurs cours touchent les SIG, notamment les cours GEOG2803 et GEOG4803. Le Comité note qu'il pourrait y avoir des collaborations intéressantes avec d'autres disciplines. Si ceci n'est pas le cas, le Comité aimerait savoir pourquoi il n'y pas de redondance dans la banque des cours offerts à l'Université.
- III. Dans le formulaire CPR-10, au point 2.1, le Comité note que les objectifs du programme ne visent pas suffisamment l'enrichissement des connaissances.
- IV. Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, le Comité note que les exigences particulières des conditions d'admission au programme sont modifiées pour le programme de spécialisation. Le Comité note qu'il n'y a aucune explication au dossier pour cette demande de modification. Un argumentaire devra être présenté au Comité expliquant pourquoi l'on exige une moyenne de 2,5/4,3.

Sur les cours

- I. Le cours GEOG3203 *Dév. local et régional* présente une description de cours qui pourrait être difficile à comprendre; le Comité suggère une réécriture plus souple et invitante pour les étudiantes et les étudiants n'étudiant pas dans la discipline de la géographie.
- II. Le cours GEOG3453 *Introduction à la géologie* ne prévoit aucun préalable. Le Comité aimerait savoir pourquoi un cours d'introduction porte un sigle de niveau 3000. Le Comité note aussi que ce cours serait offert en première année.
- III. Le cours GEOG3523 *Glaciaire et priglaciaire* ne prévoit aucun préalable. Bien que le Comité reconnaisse l'importance de l'accessibilité au cours, il note que les objectifs du cours prévoient l'approfondissement de concepts. De plus, la description du cours utilise un vocabulaire très technique et avancé. Le Comité note aussi que le cours exigeait 12 crédits de préalable avant. Le Comité aimerait savoir pourquoi l'on a retiré l'exigence des préalables tout en prévoyant un cours d'approfondissement de la matière.
- IV. Après examen des modifications proposées dans le cours GEOG3803 *Cartographie thématique*, le Comité estime qu'il est préférable d'abolir le cours et procéder à la création d'un nouveau cours puisque les changements proposés sont de fond.
- V. Le cours GEOG4704 *Le Canada atlantique* prévoit 60 crédits de cours universitaires de préalables. Toutefois, dans les objectifs du cours, on note qu'il s'agit d'une initiation et d'une acquisition des connaissances plutôt qu'un approfondissement. Il semble y avoir un écart entre le sigle du cours et son contenu. Par ailleurs, le Comité note que ces exigences apportent une difficulté supplémentaire dans la gestion des données SOCRATE. Le Comité aimerait savoir pourquoi l'on exige 60 crédits de cours universitaires alors que le cours initie l'étudiante ou l'étudiant à des concepts.
- VI. Le cours GEOG4713 *Thèmes de géographie régionale* prévoit une modification au niveau des préalables. Dorénavant, le cours exigera 60 crédits de cours universitaires au lieu de 18. Le cours s'adresse maintenant à toutes les étudiantes et à tous les étudiants s'intéressant au thème. Ces modifications semblent importantes au regard du fait qu'il n'y a aucune modification ni dans les objectifs ni dans la description du cours. Le Comité aimerait connaître les raisons qui motivent ces modifications proposées.
- VII. Le cours GEOG4723 *Stage en milieu de travail* présente plusieurs modifications dont celle de la méthodologie d'évaluation. Le Comité note que le système de notation alphabétique est prévu. Le Comité aimerait savoir si la note finale est attribuée par la professeure ou le professeur du cours ou la personne supervisant le stage.

4.1 **Reconfiguration des programmes de géographie (doc. 4/12-13)** (suite)

- VIII. Plusieurs cours dont GEOG3133 *La recherche en géographie*, GEOG3233 *Géographie, société et culture*, GEOG3323 *Transports et communications*, GEOG4113 *Géographie historique*, GEOG4603 *Thèmes de géographie physique*, GEOG4713 *Thèmes de géographie régionale* et GEOG4733 *Géographie et environnement* exigent 45 ou 60 crédits de cours universitaires ou l'équivalent alors que pour le stage en milieu de travail (cours GEOG4723), on n'exige qu'un cours de niveau 3000. Quelles sont les raisons pourquoi les cours théoriques nécessitent de nombreux cours en préalable alors que le stage n'en nécessite qu'un? Techniquement, ceci voudrait dire que les personnes inscrites en sciences sociales et en économie pourraient faire le cours GEOG4723.
- IX. Le Comité souhaite savoir pourquoi l'on ne peut pas identifier les préalables nécessaires pour les cours qui exigent 45 ou 60 crédits.

Sur la banque de cours

- X. Le Comité examine la banque de cours de la discipline principale pour les cours à option et considère que celle-ci est importante. Le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant doit choisir cinq cours de niveaux 3000 ou 4000 parmi une liste de 18 cours. Cette banque semble lourde à gérer. Le Comité se demande si l'offre de tous ces cours est réellement possible.

Le Comité souhaite que l'on invite les codirecteurs du département à la prochaine réunion du Comité des programmes.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

4.2 **Reconfiguration des programmes en études françaises (doc. 7/12-13)**

Après avoir examiné les programmes reconfigurés en études françaises, le Comité des programmes propose les recommandations suivantes :

4.2.1 **Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage)**

R : 02-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de B.A. (spécialisation en linguistique) afin qu'il devienne le B.A. (spécialisation en sciences du langage). »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

R : 03-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes adopte la création des cours suivants : LING2820 Phonétique et phonologie; LING2822 Syntaxe; LING2900 La recherche en linguistique; LING2943 Le fr. dans l'espace franco.; LING2950 Langue et société; LING2961 Ling. et enseignement du fr.; LING3920 Le fr. en Amérique du Nord; LING3922 Grammaire textuelle; LING3952 Analyse conversationnelle; LING4040 Théories énonciatives; LING4050 Questions de linguistiques; LING4300 Histoire des idées ling. et et LING4600 Projet en linguistique. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

4.2.1 **Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage) (suite)**

R : 04-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes adopte les modifications proposées aux cours suivants : LING1811 Éléments de linguistique; LING2960 Acquisition du langage; LING3821 Morphologie; LING3851 Sémantique; LING3972 Bilinguisme social et LING4820 Phonologie. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes adopte l'abolition des cours suivants : LING2942 Les parlers régionaux; LING3820 Phonétique et phonologie; LING3822 Syntaxe; LING3823 Grammaire de l'oral; LING3941 Langue et société; LING3943 Français parlé en Acadie; LING3961 Ling. et enseignement du fr.; LING4852 Analyse conversationnelle; LING4880 Courants de la linguistique; LING4990 La recherche en linguistique et LING4991 Projet en linguistique. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle LING. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale pour les cours LING. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Le Comité des programmes note les modifications proposées à la description des cours suivants : LING1810 Intro à l'étude du langage; LING1811 Éléments de linguistique; LING2831 Histoire du français I; LING2832 Histoire du français II; LING2960 Acquisition du langage; LING3821 Morphologie; LING3824 Les langues du monde; LING3850 Lexicologie et lexicographie; LING3851 Sémantique; LING3940 Sociolinguistique; LING3971 Bilinguisme individuel; LING3972 Bilinguisme social et LING4820 Phonologie.

4.2.2 **Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)**

Le Comité des programmes souhaite inviter la direction du Département pour discuter d'une question de fond portant sur la structure des préalables. Le Comité note qu'au moins 18 cours sont de niveaux 3000 ou 4000, mais aucun n'exige de préalables. Le Comité aimerait savoir pourquoi. Par ailleurs, le Comité note que la banque de cours LITT est importante. Le Comité aimerait savoir si tous ces cours sont enseignés.

Lors de la discussion, d'autres points ont été soulevés :

- I. Dans le formulaire CPR-1, point 3.1, premier paragraphe, 10^e ligne, enlever le mot « formation ».

4.2.2 Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)

- II. Dans la description du cours LITT3790 Atelier de création (poésie), la description du cours semble très poussée pour des étudiantes et des étudiants en première année. De plus, le Comité estime qu'il s'agit d'une nouvelle description et qu'il serait préférable d'abolir le cours et d'en créer un nouveau.
- III. Dans le cours LITT3164 Roman français au 20^e siècle, le Comité note que le préalable exigé ne l'est plus. Le Comité aimerait savoir pourquoi.
- IV. Le Comité aimerait savoir pourquoi le cours LITT2810 Thèmes littéraires I n'est pas un préalable au cours LITT3800 Thèmes littéraires II.
- V. Le Comité souhaite que l'on récrive la description du cours LITT4900 Littérature et cinéma, car la description semble donner une définition du mot « filmer » et une explication du rôle du cinéaste.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

4.3 **Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8/12-13)**

Le Comité des programmes examine la reconfiguration du programme de B.A. (Majeure en études familiales). Les points suivants sont soulevés :

Sur la formation générale :

- I. Dans le formulaire CPR-1, au point 4, il est question de la formation générale. Le Comité considère que le cours ETFA2403 Comportement vestimentaire ne rejoint pas l'objectif OFG-2, soit l'ouverture à l'Autre et/ou internationalisation, et ce malgré une modification mineure à la description du cours. Le Comité souhaite que l'étudiante ou l'étudiant choisisse un cours dans la banque de cours de formation générale.
- II. Dans le formulaire CPR-1, au point 4.3, le Comité est d'avis que le choix de cours ETFA1153 Les études familiales, ne rejoint pas l'objectif de l'initiation à la responsabilité sociale et citoyenne. Le Comité souhaite que l'étudiante ou l'étudiant choisisse un cours dans la banque de cours de formation générale, notamment le cours SOCI 1000.
- III. Dans le formulaire CPR-1, au point 4.7, le Comité des programmes invite l'École à examiner l'utilisation des cours SANT pour satisfaire à cet objectif.

Sur les cours

- I. Le Comité note que le cours BIOL1233 Anat.physiol.humaine II a été retiré de la liste des cours obligatoires du programme. Aux yeux du Comité, le retrait de ce cours semble incorrect à la lumière des objectifs du programme liés à la nutrition et à l'alimentation. Pourquoi avons-nous choisi de retirer ce cours de la liste des cours obligatoires?
- II. Le cours ETFA3303 Consommation et citoyenneté propose une description de cours que ne semble pas s'apparenter avec son titre. La description ressemble davantage à un cours lié aux finances personnelles comme celui enseigné à l'Éducation permanente. Le Comité des programmes se demande s'il est de bon aloi de créer un nouveau cours si un semblable existe déjà.
- III. Le Comité souhaite obtenir des informations complémentaires sur le cours NUEF4083 Initiation à la recherche. Ce cours ayant un sigle 4000 semble initier l'étudiante ou l'étudiant à la recherche alors que l'on prévoit aussi la publication des résultats. Aux yeux du Comité, il semble y avoir un décalage entre l'initiation à la recherche et la synthèse d'un projet final de fin de baccalauréat.
- IV. Le Comité examine le cours ETFA4503 Théories et pratiques du vêtir et souhaite obtenir des informations complémentaires afin de bien comprendre le lien entre le titre et la description du cours au regard des objectifs du cours.
- V. Le Comité note que les objectifs du cours ETFA4903 Stage ne sont pas des objectifs liés au stage en tant que tel. Une réécriture s'avère nécessaire.

4.3 Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8/12-13) (suite)

- VI. Dans la description du cours NUF2322 *Science des aliments I*, on fait référence à l'expression « alimentation internationale ». Le Comité aimerait une explication plus approfondie de cette expression et encourage une réécriture de la description du cours.
- VII. Dans la description du cours NUF2323 *Science des aliments II*, le Comité souhaite que l'expression « Cuisson au four micro-ondes » soit intégrée dans une phrase complète ou présentée autrement.
- VIII. Dans les objectifs du cours ETFA4703 *Intervention II*, remplacer « faire prendre conscience » par l'expression « prise de conscience ».

Sur les objectifs du programme

- I. Dans le formulaire CPR-2, le Comité note que le libellé dans la rubrique *Objectifs* a été modifié et ne semble pas tenir compte du développement du sens de l'éthique professionnelle ainsi que du développement d'un esprit critique et analytique. Le Comité estime qu'il s'agit là des forces du programme qui devraient être présentées dans les objectifs du programme dans le Répertoire des cours.
- II. En examinant le formulaire CPR-2 et le formulaire CPR-10 au point 2.1, on note que l'on interchange l'expression « intervenantes et intervenants », « diplômées et diplômés, ainsi que « étudiantes et étudiants ». Le Comité souhaite que l'on utilise l'expression « étudiantes et étudiants » pour assurer une uniformité.

Autres renseignements

Le Comité aimerait savoir si le programme est assujéti à un ordre professionnel comme semble l'indiquer la rubrique *Autres renseignements*. Le Comité note que le programme n'offre qu'un cours obligatoire en économie (niveau 1000) alors qu'on semble indiquer que le titre de l'étudiante ou de l'étudiant, une fois obtention du diplôme, sera « économiste familial immatriculé ». Doit-on prévoir plus de cours en économie?

Micro-enseignement

Le Comité des programmes note que l'une des stratégies d'apprentissage mentionné à quelques reprises dans les documents est le micro-enseignement. Le Comité souhaite recevoir des informations sur ce type d'enseignement comme stratégie pédagogique.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-120605 ET CPR-120622

R : 08-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que les procès-verbaux CPR-120605 et CPR-120622 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

6.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

6.4 **(18) Modification aux conditions d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 36/11-12 et doc. 6/12-13)**

Le Comité des programmes examine la demande de modification aux conditions d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières. Il s'agirait d'exiger la condition « B » plutôt que la condition « C ». Plusieurs raisons motivent ce changement, notamment les objectifs du programme et le marché de l'emploi auquel il prépare. Par ailleurs, on note que la gestion intégrée relève davantage des sciences humaines et sociales que des sciences pures.

Le Comité des programmes est satisfait des motifs qui sous-tendent la demande. Par ailleurs, le Comité note qu'une modification mineure s'avère nécessaire dans la présentation du programme. Il faut prévoir que l'étudiante ou l'étudiant puisse choisir entre le cours CHIM1013 et le cours CHIM1014. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification de la condition d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier et régime coopératif) afin qu'elle passe de la condition « C » à la condition « B ». »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120622

Programmes reconfigurés en éducation

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418

8.1 **(4.2) Programmes de mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120327

9.1 **(14) Modification au cours KNEP2513 (doc. 19/11-12 et doc. 34/11-12)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(17) Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées (doc. 22/11-12)**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608

10.1 **(16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)**

Aucun nouveau document.

10.3 **(19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34 et 34A/10-11)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.4 **(21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36 et 36A/10-11)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

11.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615**

12.1 **(18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

13.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

14. **PRINCIPES DE QUALITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (DOC. 33/11-12)**

Le président rappelle qu'un sous-comité du Comité des programmes avait été mis sur pied afin de mettre en oeuvre une recommandation du Sénat académique portant sur les principes de qualité. Cette recommandation émanait des travaux du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes.

Le président explique que Gaston LeBlanc, Marie-André Pelland, Hubert Noël, Pascal Robichaud et lui-même étaient les membres du sous-comité. Le sous-comité a élaboré six principes de qualité qui réussissent à capter le concept de la qualité sous l'angle de l'excellence dont la finalité est de dépasser les attentes des étudiantes et des étudiants pour mieux répondre aux besoins sociétaux d'ici et d'ailleurs. Le Comité des programmes note que ces principes, une fois adoptés par le Sénat académique, feront partie du cadre technique de la démarche d'évaluation des programmes. De plus, les principes pourront faire partie du formulaire CPR-1 (Énoncé de programme) du Comité des programmes.

Les six principes de qualité retenus sont : 1) un contenu adéquat; 2) l'amélioration continue; 3) ouverture et leadership; 4) l'expertise et la diversité du corps professoral; 5) conditions d'apprentissage; 6) un environnement d'apprentissage adéquat.

Modifications mineures :

- Page 3, point 3, remplacer « leadership » par « ouverture et leadership ».
- Page 3, point 5, remplacer « un milieu étudiant stimulant » par « conditions d'apprentissage ».

R : 13-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption des principes de qualité des programmes d'études dans le cadre des travaux liés au projet de la viabilité des programmes. »

15. ABOLITION DU PROGRAMME D'IMMERSION EN FRANÇAIS ÉCRIT (DOC. 1/12-13)

Le Comité des programmes examine la demande de la Faculté des arts et des sciences sociales au sujet de l'abolition du programme d'immersion en français écrit. Ce programme figure dans le Répertoire des cours 1^{er} cycle alors que les inscriptions y sont suspendues depuis au moins dix ans. De plus, tous les cours offerts dans le cadre de ce programme ont été abolis. Le Comité est satisfait des explications. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme d'immersion en français écrit. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Note : Le registraire indique que plusieurs programmes apparaissent au Répertoire alors que les admissions à ces programmes sont suspendues. Un inventaire est en cours de préparation.

16. DEMANDE D'ABOLITION DE COURS N'AYANT PAS ÉTÉ OFFERTS DEPUIS QUATRE ANS À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (DOC. 2/12-13)

Le Comité des programmes note que 13 cours à la Faculté des sciences de l'éducation n'ont pas été offerts depuis les quatre dernières années. Le Comité examine les raisons pourquoi on devrait maintenir les cours dans la banque de cours malgré la Politique.

Pour les cours EDUC6230, EDUC6443, EDUC6451, EDUC6452, EDUC6453 et EDUC6454, le Comité des programmes reconnaît que ceux-ci ne peuvent être abolis en raison notamment d'une entente conclue entre la Faculté et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

Au sujet des cours EDAN2001 et EDAN4943, le Comité des programmes aimerait recevoir l'avis de la nouvelle coordinatrice des programmes en éducation des adultes.

Enfin, pour les cours à option EDUC3350, EDUC4001, EDUC4013, EDUC4523 et FOSE3430, le Comité des programmes accepte que l'exercice d'élagage soit mené au même moment que les travaux de reconfiguration des programmes.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

17. MODIFICATIONS DU COURS GCIV4330 (DOC.3/12-13)

Le Comité des programmes accepte les explications de la Faculté d'ingénierie pour les modifications proposées aux heures de laboratoire et aux objectifs du cours GCIV4330 Béton armé.

R : 15-CPR-121015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours GCIV4330 Béton armé. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATIONS AU PROFIL DU PROGRAMME DE B. Sc. Kin.; AU PROFIL DU PROGRAMME DE B.E.P.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE); CRÉATIONS, ABOLITIONS ET MODIFICATION DE COURS KNEP (DOC. 5/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le 5 décembre prochain.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 20.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire